question uit-r 287/4[[1]](#footnote-1)\*

Caractéristiques techniques et opérationnelles de la transmission
en mode paquet dans les services mobiles par satellite

(2002)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que les progrès récents des réseaux IP sont vraiment remarquables dans la quasi-totalité des domaines des télécommunications au point que certaines nouvelles applications dans le service mobile par satellite (SMS) se prêtent désormais à la transmission de données par paquets, en particulier les réseaux IP utilisés dans le SMS;

*b)* que les études sur la transmission de données par paquets faciliteront l'introduction progressive de ces nouvelles applications dans le SMS et stimuleront la mise au point de nouveaux systèmes;

*c)* que les exigences de disponibilité en ce qui concerne les circuits supports peuvent varier d'un type de transmission à l'autre et en fonction du sens de transmission;

*d)* que les techniques de transmission de données par paquets sont souvent de grande qualité et très fiables car elles tirent parti des caractéristiques uniques qui sont les leurs par rapport à d'autres systèmes;

*e)* que les objectifs de qualité de fonctionnement applicables à la transmission de données par paquets peuvent être assouplis, si elle permet d'obtenir la qualité et la fiabilité élevées avec contrôle d'erreurs et retransmission, qui sont offertes par les protocoles de niveau supérieur;

*f)* qu'il faudrait définir des caractéristiques de transmission non seulement pour la couche physique des liaisons numériques par satellite mais également pour les couches supérieures, dont les protocoles assurent le contrôle d'erreurs et la retransmission;

*g)* que le trafic de données acheminé en mode paquet peut être un trafic sensible au temps de propagation, à la variation de ce paramètre ainsi qu'aux erreurs;

*h)* qu'il faut définir des modèles de transmission et des objectifs de qualité de fonctionnement pour la transmission de données par paquets, en plus des objectifs propres aux réseaux fixes existants qui figurent dans les Recommandations UIT-T des séries G, I, X et Y;

*j)* que l'on peut adopter des optiques différentes pour examiner la disponibilité des systèmes à commutation par paquets et celle des systèmes à commutation de circuits;

*k)* que les caractéristiques de transmission et les objectifs de qualité de fonctionnement peuvent être présentés de manière différente selon les systèmes de transmission pour le circuit support – par exemple, un circuit spécialisé pour un utilisateur unique ou un circuit partagé par plusieurs utilisateurs – lesquels sont classés selon la manière d'utiliser les intervalles de temps;

*l)* que l'efficacité de la transmission par paquets est intéressante pour le SMS étant donné que le spectre qui lui est attribué est limité,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quel est le modèle de transmission (ou la connexion fictive de référence) indiqué pour définir les caractéristiques techniques et opérationnelles de la transmission de données en mode paquet pour le SMS?

2 Quels sont les paramètres techniques indiqués pour caractériser la transmission de données par paquets, en particulier dans le cas des réseaux IP dans les systèmes du SMS?

3 Quelles sont les spécifications opérationnelles propres à la transmission de données par paquets, en particulier dans le cas des réseaux IP utilisés dans les systèmes du SMS?

4 Quelles sont les caractéristiques propres aux applications de données par paquets, en particulier dans le cas des réseaux IP utilisés dans les systèmes du SMS?

5 Comment peut-on définir les objectifs de qualité de fonctionnement, notamment les exigences de disponibilité et de la qualité de service (QoS) applicables aux systèmes du SMS?

6 Quelles méthodes convient-il d'utiliser pour les déterminer?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;

2que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2025.

Catégorie: S1

1. \* Il convient de porter cette Question à l'attention des Commissions d'études 2, 12, 13 et 17 de l'UIT-T. [↑](#footnote-ref-1)